



Syndicat Culture Sport et Loisirs
Maintenon - Pierres

PROCES VERBAL

Réunion du Comité Syndical du mercredi 10 avril 2024 - 18H

Mercredi dix avril deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués se sont réunis salle cèdre – maison des associations - sous la présidence de M. BREMARD, Président du Syndicat Culture Sport Loisirs Maintenon-Pierres.

ETAIENT PRESENTS :

Maintenon : M. AYADASSEN – M. BREMARD – M. CHERTIER – Mme JEHANNET – M. LAFORGE – M. LEFEBVRE – M. MIELLE

Pierres : M. CRASSIN – M. CRETON – M. GALA – M. MORIN – Mme PERCHERON – Mme ROUX

Formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS : Mme BRESSON donne pouvoir à M. BREMARD

Mme PAWLOWSKI donne pouvoir à M. LAFORGE

* * * * *

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. LEFEBVRE, délégué de la commune de MAINTENON, est élu secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

3 – Remplacement d'un membre du Bureau

M. le Président annonce que suite à la démission de MME TERRIER, déléguée de la commune de PIERRES et membre du Bureau du Syndicat, et à la nomination de MME PERCHERON au poste de titulaire de la commune de PIERRES et de Mme MOSCA au poste de suppléante, les membres du comité doivent élire un nouveau membre du Bureau.

M. LAFORGE précise que Mme TERRIER étant déléguée de la commune de PIERRES, seul un délégué Pierrotin peut se porter candidat pour le remplacement.

M. CRASSIN se déclare candidat.

✓ N'ayant aucune objection, M. CRASSIN est élu, à l'unanimité, membre du Bureau et installation immédiatement dans ses fonctions.

4 – Création de deux postes adjoint technique principal 1^{ère} classe

M. le Président explique que deux agents techniques sont inscrits sur la liste des agents promouvables pour 2024 au titre d'adjoint technique principal 1^{ère} classe. Afin de leur accorder cet avancement de grade, il convient de créer les postes correspondants.

M. CRETON demande qui décide cette promotion et si les agents méritent cet avancement de grade.

M. le Président répond que les propositions de promotion et avancement de grade sont faites par le Centre de Gestion d'Eure et Loir. Par ailleurs, le syndicat doit soutenir l'évolution de carrière de ses agents.

M. CRETON demande quels agents sont concernés.

Il est précisé qu'il s'agit de M. DELALLEE Christophe et RAVAIL Ludovic.

✓ Après avoir délibéré, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, la création de deux postes d'agent technique principal de 1^{ère} classe pour la nomination des agents.

5 – Demande prêt relai

Considérant la réalisation des travaux de construction du pôle tennistique, et sachant que le syndicat est soumis au FCTVA de droit commun (réalisation de la dépense en N-2 et attribution du FCTVA en N), M. le Président explique qu'il convient de prévoir un prêt relai dans l'attente du versement du FCTVA correspondant aux travaux. M. MORIN ajoute que ce prêt n'engendrera que des intérêts annuels dans l'attente du remboursement intégral à réception du FCTVA correspondant.

M. le Président annonce que suite au refus de la subvention de la DETR, la réalisation du projet tennis a été reporter d'un an de manière à relancer les demandes de subvention et assurer un meilleur financement. Pour autant, M. le Président précise que le projet est maintenu et verra le jour avant la fin du mandat.

M. MORIN ajoute que l'ANS (Agence Nationale de Sport) pourrait subventionner le projet à hauteur de 20% du montant total HT des travaux.

✓ Après avoir délibéré, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, et donnent tout pouvoir au Président pour contracter un prêt relai correspondant au montant de la FCTVA des travaux engagés.

6 – Approbation du compte de gestion 2023

M. le Président fait la lecture du compte de gestion, tenu par M. le receveur de la trésorerie de Maintenon, pour l'exercice 2023, comme suit :

EXERCICE 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL budgétaire
Dépenses	434 057,98 €	87 015,11 €	521 073,09 €
Recettes	496 483,93 €	111 144,18 €	607 628,11 €
Résultat de l'exercice	62 425,95 €	24 129,07 €	86 555,02 €
Total Recettes + Excédents reportés N-1	553 081,58 €	236 388,50 €	789 470,08 €
Résultats à fin 2023	119 023,60 €	149 373,39 €	268 396,99 €

✓ Après avoir constaté la concordance des résultats, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, l'arrêt du compte de gestion 2023.

7 – Approbation du compte administratif 2023

M. le Président présente le compte administratif 2023 ainsi que les résultats correspondants, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

11 Charges à caractère général	183 579,96 €
12 Charges de personnel	170 816,95 €
22 Dépenses imprévus	0,00 €
23 Virement à la section d'investissement	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	19 702,16 €
66 Charges financières	155,04 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €
042 Dotation aux amortissements et provisions	108 987,69 €
TOTAL	483 241,80 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002 Excédent reporté	119 023,60 €
013 Atténuation de charges	10 026,83 €
042 Opération d'ordre entre section	42 919,67 €
70 Produits de service	1 821,09 €
74 Dotations – subventions - participations	427 443,35 €
75 Autres produits gestion courante	6 465,33 €
76 Produits financiers	17,82 €
77 Produits exceptionnels	4 505,37 €
TOTAL	612 223,06 €

Résultat fin d'exercice 128 981,26 €

M. le Président précise que les recettes exceptionnelles en section de fonctionnement, correspondent au remboursement de Véolia Eau pour un trop versé en 2022 et un remboursement de cotisation annuelles du CIGAC de 2022.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 Remboursement emprunt	2 890,65 €
20 Immobilisations incorporelles	1 771,20 €
21 Immobilisations corporelles	29 763,28 €
23 Immobilisations en cours	19 323,00 €
40 Subvention globale	42 919,67 €
TOTAL	106 667,80 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

021 Virement section fonctionnement	0,00 €
10 Dotation fonds divers	2 896,05 €
13 Subventions	867,00 €
16 Emprunt	0,02 €
040 Amortissement des immobilisations	108 987,69 €
001 Excédent d'investissement reporté	149 373,39 €
TOTAL	262 124,15 €

Résultat fin d'exercice 155 456,35 €

M. le Président quitte la pièce et cède la parole à M. MORIN, Vice-président en charge des finances pour procéder au vote du compte administratif.

Mr MORIN, confirme que les résultats sont concordants entre le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2023 avec des montants excédentaires de 128 981,26 € pour la section de fonctionnement et 155 456,35 € pour la section d'investissement.

✓ Les membres du comité, n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent, à l'unanimité, le compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2023.

M. le Président reprend donc sa place.

8 – Affectation des Résultats 2023

Après l'approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023, il est proposé de répartir les résultats comme suit :

- Report au 001 – Excédent Investissement → + 155 456,35 €
- Report au 002 – Recettes de fonctionnement → + 128 981,26 €

✓ Les membres du comité approuvent, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2023.

9 – Participation des communes de Maintenon et de Pierres

M. le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire du 26 mars 2024.

En outre, il ajoute que considérant l'augmentation des coûts d'énergie et l'inflation, il convient de réviser la participation des Communes et la fixer à 56,50 € par habitant. M. MORON précise que ce montant correspond au taux subit par l'inflation actuelle. De ce fait, les participations de chaque commune, se répartiraient comme suit :

- Maintenon : 4 582 Hbts X 56,50 € = 251 460,00 €
- Pierres : 2 780 Hbts X 56,50 € = 151 580,00 €

✓ Les membres du comité approuvent, à l'unanimité, le montant de la participation des communes de MAINTENON et de PIERRES pour 2024.

M. le Président remercie les maires présents de leur approbation.

10 – Budget primitif 2024

M. MORIN présente le budget Primitif 2024 :

FONCTIONNEMENT

Recettes

002 Report résultat fonctionnement N-1	128 981,26 €
013 Atténuation de charges	0,00 €
70 Produits des services	1 500,00 €
74 Dotations, subventions et participation	445 153,00 €
75 Autres produits de gestion courante	4 000,00 €
042 Opération d'ordre de transfert entre section	47 919,67 €
TOTAL	627 553,93 €

Dépenses

011 Charges à caractère général	251 082,04 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	179 300,00 €
65 Autres charges de gestion courant	22 600,00 €
66 Charges financières	29 497,27 €
67 Charges exceptionnels	0,00 €
042 Dotations aux amortissements et aux prov	94 074,62 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €
023 Virement section investissement	51 000,00 €
TOTAL	627 553,93 €

Les membres du comité approuvent à l'unanimité la section de fonction.

INVESTISSEMENT

Recettes

001 Report résultat investissement N-1	155 456,35 €
10 Dotations investissements reçues	1 900,00 €
13 Subventions	46 606,00 €
16 Emprunts	1 250 000,00 €
021 Virement section fonctionnement	51 000,00 €
040 Amortissements des immobilisations	94 074,62 €
TOTAL	1 599 036,97 €

Dépenses

16 Emprunts et dettes assimilé	24 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	66 617,28 €
23 Immobilisations en cours	1 460 500,00 €
40 Opération d'ordre de transfert entre section	47 919,67 €
TOTAL	1 599 036,97 €

Les membres du comité approuvent à l'unanimité la section d'investissement.

M. MORIN précise que le crédit accordé pour les dépenses d'énergie, au chapitre 11 de la section de fonctionnement, est moins important qu'en 2023. car les dépenses réelles de l'année dernière n'ont pas été aussi conséquentes que prévu. Les crédits ont donc été ajustés.

Par ailleurs, les crédits du chapitre 12 « charges de personnel » ont été consommés à 99% en 2023. Ce chapitre a donc également été réévalué en fonction des prévisions 2024.

En section d'investissement, le prêt relatif au projet tennis étant ouvert, les échéances de remboursement commenceront au deuxième trimestre 2024. Le remboursement mensuel s'élève à environ 24 000 € d'où l'augmentation du chapitre 11 en investissement et du chapitre 65 en fonctionnement.

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » prévoit le remplacement des éclairages du terrain synthétique et du terrain d'entraînement ainsi que les quelques achats tels que les tables et chaises pour la salle Leblond.

Le chapitre 23 « immobilisations encours » correspond à la capacité d'investissement pour le projet tennis.

✓ Après en avoir délibéré, les membres du comité constatent l'équilibre entre section et approuvent à l'unanimité le budget Primitif 2024.

11 – Informations et questions diverses

- M. le Président rappelle le report du projet tennis pour 2025 faute de subvention pour cette année.
- Puis, suite à l'intervention de Mme CHENARD en début de séance, M. le Président annonce la démission de Mme CHENARD du Syndicat. Le conseil municipal de MAINTENON devra donc élire un remplaçant prochainement.

N'ayant plus de point à aborder, la séance est levée à 18h45.

Le Président,
J.L. BREMARD.



